



Délai référendaire: 9 avril 2020

Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie

du 20 décembre 2019

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 22 mai 2019²,
arrête:

Art. 1

¹ L'Accord de partenariat économique de large portée du 16 décembre 2018 entre les États de l'AELE et l'Indonésie³, y compris le mémorandum d'entente du 16 décembre 2018 sur la coopération économique et le renforcement des capacités entre les États de l'AELE et l'Indonésie⁴, est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

¹ RS 101

² FF 2019 5009

³ RS ...; FF 2019 5067

⁴ RS ...; FF 2019 5129

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil national, 20 décembre 2019

La présidente: Isabelle Moret

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des États, 20 décembre 2019

Le président: Hans Stöckli

La secrétaire: Martina Buol

Date de publication: 31 décembre 2019⁵

Délai référendaire: 9 avril 2020

⁵ FF 2019 8255